

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 69 (1972)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

ÉDITORIAL

Ici même dans le numéro de mars dernier, je souhaitais que les apiculteurs de Romandie, délégués auprès de la SAR arrivent à Lausanne le 18 mars avec de la bonne humeur plein les poches... Eh bien, chers amis lecteurs, de la bonne humeur il y en avait... de la moins bonne aussi !

Je ne pourrais et ne voudrais vous dire si cette assemblée se déroula dans une ambiance pouvant être comparée à celle d'une ruche que l'on vient d'orphelinier ou à celle d'une colonie qui s'apprête à essaimer. En tout cas, à certains moments de la journée, elle ne ressemblait que fort peu à une colonie bien organisée dans laquelle chaque avette œuvre en harmonie avec ses consœurs et ses confrères sous la bonne conduite de leur majesté jeune, vieille ou entre deux âges. Bon nombre de participants ont certainement dû penser que ce 18 mars 1972 n'était pas un jour de grande miellée pour notre ruche SAR. En effet, il semblait, par moments du moins, que de faux bourdons ou des butineuses étrangères, ou encore je ne sais quoi d'insolite tentait de troubler l'ordre établi.

Pour le bien de tous, pour celui de l'apiculture romande en particulier, à l'instar d'une colonie forte et bien disciplinée, les divergences d'opinions finirent par converger, le fair play du tempérament romand prit finalement le dessus. L'on dit couramment que lorsque les idées s'entrechoquent, la lumière jaillit... Je n'ai pas été moi-même ébloui par des rayons lumineux vraiment violents, mais des étincelles, nous en avons eu tous, plein la vue ! Espérons ensemble que les diverses suggestions émises, les propositions faites puissent être étudiées et raisonnées par chacun afin que surgissent d'heureuses solutions. Ainsi, tout apiculteur sensé continuera de recevoir de sa mère SAR ce qu'il attend d'elle.

Inutile d'ajouter que les membres de votre Comité central agiront toujours de façon à mener à bien les tâches qui leur sont assignées. N'ayez crainte, chers amis apiculteurs, notre Société romande d'apiculture jouit d'une excellente santé et c'est sans crainte qu'elle peut regarder vers l'avenir.

Chers collaborateurs qui m'avez envoyé des manuscrits et qui ne voyez pas vos articles paraître, veuillez faire preuve de compréhension et de patience. Tout cela viendra en temps opportun.

Contrairement aux us et coutumes de la fourmi, votre rédacteur amoncelle ses provisions pour les mois d'été !

Je me permets aussi de vous rappeler que tout changement d'adresse doit être signalé à notre administrateur-caissier, M. Merminod, chemin du Sansui 14, 1530 Payerne, et non à la rédaction du journal.

Aux personnes qui font paraître des annonces et qui ont l'excellente idée de payer d'avance, je prierai de considérer l'envoi de notre facture comme nulle et non avenue.

Et pour terminer, chers amis apiculteurs, qui que vous soyez : carnioliens, caucasiens, communs, italiens, banates ou je ne sais quoi encore, je vous souhaite à tous beaucoup d'essaims pendant ce mois-ci car j'ai lu quelque part qu'« essaims de mai valent vaches à lait ».

Sion, 15 avril 1972.

A. Fournier.

ERRATUM : Dans le numéro d'avril, page 87, alinéa 3, 3^e ligne, il fallait lire **400 à 500 individus** au lieu de 4 à 5 individus. Nous nous excusons tant auprès de l'auteur qu'auprès de nos lecteurs de cette coquille. (Rédaction)

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SAR

présenté à l'assemblée des délégués du 18 mars 1972, à Lausanne

MM. les délégués, chers amis apiculteurs,

Il me revient l'honneur et le plaisir de vous souhaiter à tous la plus cordiale bienvenue. Je salue tout particulièrement nos invités, M. le Dr Blanc, directeur de l'Institut de recherches laitières du Liebefeld, M. H. Schneider, notre conseiller technique pour l'élevage, notre président d'honneur, M. Paul Meunier, n'a pu se joindre à nous, et nous souhaite une bonne journée, nos membres d'honneur, MM. Dietrich, Gonet, Zimmermann, Bohnet, Matthey, Mouche, Jacquier, Bassin et Chassot.

MM. A. Mettraux, président de la FAV, et L. Matthey, gérant de la Centrale des miels, se sont excusés et forment les meilleurs vœux pour notre AD.

Chers délégués, vous avez accepté de représenter votre section ou fédération à cette assemblée, dans le but de vous informer et de discuter en toute objectivité les sujets qui nous préoccupent tous, l'avenir de notre apiculture et surtout l'écoulement du miel. Que dans toutes ces discussions, l'intérêt personnel, régional, cède le pas devant l'intérêt général de notre apiculture romande. Ainsi chacun remportera de cette journée le meilleur souvenir.

Administration

Pour assurer la bonne marche de notre société, le comité a tenu 6 séances. Lors de notre dernière assemblée des délégués, 4 membres du comité nous ont quittés, soit au terme de leur mandat, touchés par la limite d'âge, ou par surcroît de travail et ne pouvant plus se libérer pour assister toute une journée aux séances de comité.

Le principal souci de votre président était de pouvoir remettre à un membre du Comité central, le poste de rédacteur laissé vacant par le départ de M. Matthey.

Nos amis du Valais ont eu comme toujours la main heureuse en nous proposant pour succéder à M. André Jacquier, un candidat de valeur qui a bien voulu se charger de la rédaction et des annonces de notre « Journal suisse d'apiculture », tâche qu'il remplit avec zèle et compétence. Au nom du Comité central et de tous les apiculteurs de Romandie, j'adresse à notre nouveau rédacteur, M. André Fournier, les plus vifs remerciements.

M. Adrien Paroz, un Jurassien, bien acclimaté sur les bords du Léman, s'est chargé des conseils aux débutants, que tous apprécient et suivent chaque mois. Dès avril 1972, vous pourrez suivre à la radio de brefs conseils, directement applicables, qui vous seront transmis par le Centre d'information agricole et diffusés dans les rubriques matinales le vendredi entre 6 h. 50 et 7 heures. Nous espérons que cette innovation donnera satisfaction aux apiculteurs d'abord, et rappellera aux nombreux auditeurs que notre pays a une apiculture et que celle-ci est à l'avant-garde.

Nos effectifs se maintiennent et notre administrateur m'a signalé même une légère augmentation dans certaines sections, 89 unités. Une concentration s'est opérée en agriculture et de nombreuses petites fermes ont disparu, celles-ci reprises par un voisin plus compétitif parce que mieux équipé. Le petit rucher situé dans le verger a subi le même sort. Dans bien des cas la présence d'un rucher nécessaire pour la pollinisation réapparaît, mais celui-ci appartient à un apiculteur employé de banque, des CFF, postes ou téléphones. Ces derniers trouveront auprès de leurs abeilles une saine évasion et une détente bénéfique.

Si nos effectifs ont pu se maintenir, nous le devons à l'activité de nos comités de sections, aux conseillers apicoles et surtout à l'émulation créée par les groupements cantonaux d'élevages de reines. A tous ces animateurs qui ont cette foi communicative de l'apiculture, j'adresse mes sincères félicitations et remerciements.

Notre famille est grande et nous serions des ingrats si nous n'avions pas en ce jour une pensée de reconnaissance envers ceux que la mort a ravis à notre affection dans le courant de l'année 1971.

Que chacun dirige cette pensée vers le membre disparu qui a été un exemple de dévouement et de fidélité dans sa région.

Mais il est de mon devoir de rappeler ici la mémoire d'un membre du Comité central qui fut pendant de nombreuses années « le parfait et très distingué rédacteur de notre « Journal suisse d'apiculture » auquel il sut redonner une certaine forme de jeunesse et d'expression ». Vous avez tous reconnu M. Arthur Valet, auquel une nombreuse assistance composée de ses élèves et d'apiculteurs a rendu les derniers honneurs le 3 juin à Morges.

En souvenir de tous ces collègues disparus, je vous prie, MM. les délégués, d'observer un instant de silence.

Vous me permettrez de passer sous silence les rapports de la bibliothèque, du contrôle du miel, des assurances qui ont été publiés dans le numéro de janvier-février 1972 et qui seront mis en discussion au point 6 de notre ordre du jour.

Concours des ruchers

Dix inscriptions seulement sont parvenues au président du jury, M. Georges Fragnières, qui a bien voulu remplacer M. Chammartin accidenté. C'est trop peu, l'effectif de ces 4 sections dépasse 800 membres, cela donne 11,4 % d'apiculteurs qui ont participé à ce concours. Et pourtant la SAR est plus généreuse dans la distribution des médailles que les Jeux olympiques, puisque chaque participant en a reçu une et le lauréat de ce concours en recevra une deuxième. Devrons-nous à l'avenir mobiliser la radio et la télévision pour augmenter l'attrait de cette joute. Le comité se penchera sur ce problème et trouvera, nous l'espérons, une solution.

Avant de clore ce chapitre, j'ai l'agréable mission de remettre à un apiculteur membre de la section du Gros-de-Vaud, membre ami fidèle de la section de Lausanne et qui a obtenu le très beau résultat de 96 points, la médaille offerte par la Fédération romande des sociétés d'agriculture. M. Marcel Jordan, chacun connaît votre amabilité, votre modestie, le Comité central et tout particulièrement le président vous adressent ses félicitations les plus sincères et vous prie de venir prendre possession devant cette assemblée de la médaille d'or offerte, celle-ci, au seul lauréat de ce concours annuel.

Rapports des sections

En parcourant les rapports que m'ont communiqués vos dévoués présidents, j'ai pu suivre l'activité réjouissante qui s'accomplit dans de nombreuses sections.

Huit manifestent leur inquiétude pour l'écoulement du miel.

Cinq sollicitent des précisions sur le plan administratif.

Trois demandent une action sucre par la SAR.

Deux suggèrent des cadeaux aux vétérans.

Vingt-cinq ne formulent aucun vœu, sinon du miel en 1972.

Deux n'ont pas répondu.

Le prix du miel

Il était autrefois indexé sur le prix du beurre. Après la guerre, en 1946-1947, les organisations agricoles suisses par leur organe de faîte « L'Union suisse des paysans », avec l'appui de la Division de l'agriculture, jetèrent les bases d'une loi sur l'agriculture, qui fut ratifiée par le Parlement.

De nombreux produits agricoles bénéficient dès lors de prix qui sont adaptés aux coûts élevés de production de notre pays, ce qui permet à nos paysans d'en poursuivre la culture avec une certaine assurance de les écouler.

Nos organisations apicoles n'ont pas participé à l'élaboration de cette loi et le miel du pays ne bénéficie d'aucune protection sur le plan commercial, l'importation des miels étrangers est libre. Une modeste taxe de 60 centimes par kilo est perçue par la douane. Le volume de nos importations oscille entre 3.5 à 4,5 millions de kilos par année et cela même si la production suisse est très favorable.

Pour obtenir une protection, par un contingentement en fonction de nos récoltes, il faudrait libérer en accord avec nos partenaires internationaux, un autre produit agricole : mais lequel ? L'amélioration des moyens de transport a encore favorisé l'invasion de notre pays par des arrivages de miels de toute provenance, notre monnaie, une des plus fortes, a fait le reste. Ne soyons pas trop pessimistes. Notre standard de vie est élevé, et le consommateur a plus de facilité pour se payer 1 kg. de miel en 1972 qu'il y a cinquante ans. Entre 1920-1930 il fallait travailler trois heures pour se payer 1 kg. de miel. Entre 1960-1970 il faut travailler une heure et quart pour se payer 1 kg. de miel. Et notre miel suisse est d'une qualité incomparable, ce que le consommateur reconnaît.

En accord avec l'USP et les grandes organisations suisses qui commercialisent les produits agricoles, la Fédération suisse des sociétés d'apiculture espérait qu'une prise en charge librement consentie par les importateurs pourrait intervenir. Après trois séances convoquées par la division de l'agriculture à Berne, aucun engagement, même lointain, ne semble réalisable. Nous proposons : que la production établisse chaque année, en août-septembre, le volume de la récolte à commercialiser et de fixer d'entente avec les importateurs le pour cent de prise en charge de miel du pays.

Exemple : si nous disposons de 175 tonnes dans nos centres de

ramassages, cela fait 5 % de l'importation moyenne annuelle de miel étranger.

Les grossistes n'auraient pas de peine à imposer aux détaillants les mêmes normes, et la mévente de notre miel serait du coup rayée de nos préoccupations.

Action de propagande

Votre comité a estimé qu'il fallait lancer une action de propagande pour la vente du miel suisse contrôlé et a fait appel aux comités de nos 47 sections. Nous avions fondé de grands espoirs que les apiculteurs qui n'ont pas eu le privilège de faire tourner l'extracteur passeraient de nombreuses commandes de bidons de 25 kg. à la centrale.

Le résultat fut décevant, le stock de la centrale n'a pas beaucoup baissé. Six sections, trois fribourgeoises et trois vaudoises ont pris la peine de répondre à notre demande en donnant des détails sur l'activité déployée pour la commercialisation des miels de leur région.

Notre conférence de presse a connu un franc succès, et le concours de dégustation de nos différents miels avec trois premiers prix y a largement contribué.

Un dossier de presse contenant huit articles sur l'évolution de l'apiculture et les vertus du miel a été remis ou adressé à quarante journalistes de la Suisse romande.

Nous avons retrouvé en décembre et janvier de nombreux articles, condensés quelquefois, dans toute la presse romande et même le « Bund » de Berne a publié une grande photo de la dégustation.

Aux dires d'apiculteurs et de commerçants de détail, la vente a été très favorable pendant cette période d'intense propagande, et nous avons la certitude que ceux qui ont offert du miel bien conditionné l'ont écoulé.

Le stock de la centrale aura-t-il une influence sur la formation du prix de la récolte de 1972 qui d'après les pronostics de votre président s'annonce très bonne, au départ du moins, en forêt ?

Centres d'élevages

Notre action s'est poursuivie avec succès à la station de Bonat-chiesse avec 1004 ruchettes montées et 743 reines fécondées. Ce pourcentage élevé de fécondation est dû au temps favorable d'une part et à une meilleure préparation des ruchettes par nos moniteurs.

Notre action d'élevage entre dans sa dixième année. Pour fêter cet anniversaire, nos moniteurs seront invités pour visiter des ruchers-pilotes et ce sera l'occasion de faire le point.

Votre président est très optimiste, après avoir vu les résultats obtenus par nos moniteurs dans leurs propres ruchers. Si nos reines se vendaient à la bourse, elles atteindraient des prix très élevés.

Le 1^{er} août 1971, une nouvelle station B était inaugurée dans le val de l'Hongrin. Plus de 30 voitures aux plaques vaudoises, neuchâteloises, genevoises, ont déposé des cohortes d'apiculteurs et M. et M^{me} Duruz ont dû préparer en toute hâte un deuxième chaudron de potage aux pois. Les premiers contrôles morphologiques de ces reines fécondées à cette station B sont très favorables.

Fête de la Romande

Voulons-nous maintenir la tradition ? Notre dernière fête, d'une journée, a connu un immense succès. Nos amis jurassiens se sont vraiment surpassés. Cette course en bateau sur l'Aar, cette montée en téléphérique au Weissenstein, l'ambiance de gaieté créée par cet accordéoniste de talent restent inoubliables. Nos vives félicitations à nos amis du Jura.

Au terme de ce rapport, je tiens à exprimer, à la division de l'agriculture, à M. le Dr Wille et ses collaborateurs de l'Institut du Liebefeld, à mes collègues du Comité central et de la commission d'élevage, mes remerciements pour leur précieuse collaboration.

Nous poursuivrons notre tâche, si vous le désirez, pour maintenir une apiculture prospère.

1032 Romanel, le 15 mars 1972.

R. Bovey.

AVIS DE LA CENTRALE DES MIELS A GLAND

Nous informons nos membres, que, comme l'année dernière, ils peuvent livrer leur miel, du 1^{er} juillet au 31 octobre 1972. Aucune livraison ne sera admise en dehors de ces délais. Le miel devra être contrôlé et la carte de contrôle jointe à chaque envoi. Les bidons standards, obligatoires, sont à votre disposition, à la centrale.

La gérance : *L. Matthey*

Le comité : *O. Schmid*

BIBLIOTHÈQUE

Nous avisons nos lecteurs que les revues 1971 suivantes sont reliées :

- Journal de la SRA 1971 ;
- Revue française d'apiculture 1971 ;

- Abeilles de France 1971 ;
- La Gazette apicole ;
- L'Ape ;
- L'Apicoltore d'Italia ;
- Schweizerische Bienenzeitung.

Georges Fragnière,
Institut agricole Grangeneuve, 1725 Posieux.

CONTRÔLE DU MIEL DU 1^{er} MAI AU 1^{er} OCTOBRE 1972

Sans vouloir nous répéter, nous pensons qu'il est utile de rappeler quelques principes essentiels au bon fonctionnement du contrôle du miel. Nous demandons instamment, à nos présidents de sections et à tous nos contrôleurs, de respecter intégralement le règlement en vigueur et en particulier de recueillir *personnellement, les échantillons* chez les apiculteurs. Il est de votre devoir, d'inspecter les locaux, tous les récipients et leur contenu. En effet, en recevant les échantillons pour analyse, nous ne voyons qu'une infime quantité de la récolte. Afin d'éviter au maximum la fraude, nous demandons à tous les responsables de rester vigilants et d'exercer leur fonction, avec tout le sérieux voulu.

Nous sommes certains que vous reconnaîtrez l'importance de ce qui précède et nous comptons sur votre entière collaboration.

Vu les exigences de nos PTT, et pour faciliter notre travail, nous prions tous nos correspondants d'écrire, très lisiblement, le *nom, prénom et l'adresse exacte*, sans oublier le *N^o d'acheminement postal*. D'avance, nous remercions tous ceux qui, par leur compréhension, nous faciliteront la tâche.

Le préposé : *O. Schmid.*

Apiculteurs, dès à présent vous pouvez commander vos cadres, système Bürki, corps de ruche et hausse 28 et 35 mm ainsi que 2 caisses doubles Spori complètes et 1 armoire à cadres, état de neuf.

S'adresser à Roger Clerc, Estavayer-le-Gibloux. Tél. (037) 31 15 26.

Verres à miel pour 450 g en carton de 60, franco Genève, dédouanés. Fr. 300.— le mille.

Etablissement ETS Alphandery, 84 Montfavet (France). Echantillon gratuit.